

• BIENVENUE À GARDONNE

- Clean So

Ménage quotidien et professionnel

Tél : 07 82 12 01 75 ou 06 87 14 64 84 - mail : Soniacastagnier@gmail.com

- Garage M'AUTOS

43 route de Saint Nazaire - 24680 Gardonne

Tél : 05.53.57.73.81 - mail : maragemautos@yahoo.com

Prestations mécaniques automobiles :

- entretien / vidange
- distribution
- embrayage
- pneumatique
- amortisseur
- attelage
- batterie

- LM TAXI

Votre trajet, Notre mission

LM Taxi basé à Gardonne est votre partenaire de confiance pour tous vos besoins de déplacement. Nous assurons vos transports (particuliers et professionnels) avec ponctualité et fiabilité vers les gares, les aéroports, ou toute autre destination de votre choix.

Taxi Conventionné : Votre Santé en Toute Sérénité.

En tant que taxi conventionné, nous sommes le partenaire privilégié de vos rendez-vous médicaux. Nous prenons en charge vos déplacements vers les hôpitaux, cliniques et centres de soins (dialyse, radiothérapie, consultations...).

Simplicité et Prise en Charge.

Profitez d'une facilité administrative : vos frais de transport peuvent être pris en charge par l'assurance maladie et la mutuelle.

LM Taxi : Votre Engagement Mobilité, 24h/24 et 7j/7.

Contactez-nous dès aujourd'hui au 06 88 99 84 86 pour réserver votre trajet en toute confiance.

• ANIMATIONS DE LA COMMUNE



- QUINE - Conviv'art - 9 novembre - 14 H
- CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE - 11 novembre - 11 H 30
- QUINE - Club de l'amitié - 18 novembre - 14 H 15
- QUINE - Comité des fêtes - 22 novembre - 20 H 30
- QUINE - Comité de jumelage - 30 novembre - 20 H 30
- QUINE - Théâtre les Gardons - 6 décembre - 20 H 30
- TÉLÉTHON - 7 décembre - de 8 H à 13 H
- MARCHÉ DE NOËL - 7 décembre - de 9 H à 17 H
- QUINE - Club de l'amitié - 9 décembre - 14 H 15



Informations Municipales
Novembre 2025

Beaucoup trop de gens se
dissimulent derrière leur regard
au lieu d'en faire leur lumière
extérieure.

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

Pour débiter cet édit, je souhaiterais tout d'abord remercier les participants qu'ils soient dans l'organisation ou par leurs achats au stand d'Octobre Rose le dimanche 12 octobre. Leur investissement a permis de récolter la somme de 145 euros au profit du soutien de la prévention du cancer du sein.

En cette saison automnale nos agents ont procédé à la taille des arbres dans les rues ainsi qu'à un entretien complet du cimetière avant les visites de la Toussaint.

Les vacances scolaires ont permis d'exécuter des travaux nécessaires dans la classe 2 de l'école à savoir des plafonds et de l'éclairage.

En ce mois de novembre, le jour de l'armistice 1918 sera célébré le mardi 11, à 11h30 autour du monument aux morts.

Nous vous invitons à venir nombreux partager un moment de recueillement en respect de ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie.

Depuis quelques jours, Avenue du Périgord, vous avez pu remarquer un nouveau feu de circulation.

Ce dernier, appelé « feu de récompense » a été mis en place pour faire baisser la vitesse, notamment au niveau de l'école.

Ce feu doit, bien entendu, être respecté comme tout feu de carrefour routier.

Enfin, pour revenir sur les dépôts sauvages de déchets déposés à peu près partout, des amendes administratives seront envoyées aux déposants. Cette délibération a été prise lors du conseil municipal du 1^{er} octobre 2025.

Croyez bien que le conseil municipal et moi-même sommes soucieux de vous satisfaire au mieux dans la mesure de nos possibilités, malgré l'exemple d'un gouvernement plus qu'incertain qui n'offre ni la sérénité ni l'espoir de lendemains meilleurs.

Bien à vous,
Votre Maire,
Pascal Delteil.

Le mercredi 1^{er} octobre à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

Adhésion au SCC-BENEYLU-CLASSE « Beneylu School » pour l'année scolaire 2025-2026 à l'école primaire de GARDONNE.

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 septembre 2025.

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 03 septembre. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres.

- Redevance occupation du domaine public (RODP).

M. le Maire rappelle au conseil municipal que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007. Cette redevance est due par les gestionnaires de réseaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer une RODP télécommunications, transport et distribution électricité et transport et distribution gaz ;

- décide de fixer les montants de ces redevances au taux maximum prévu

- charge M. le Maire de procéder au recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recette.

- Rétrocession de concession funéraire du cimetière communal.

M. le Maire rappelle que la rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, à la restituer gratuitement notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté pour l'inhumation. Le titulaire de la concession peut alors la rétrocéder à la Commune.

La rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères notamment :

- la demande rétrocession doit émaner du titulaire de la concession.

- la concession doit être vide de tout corps.

Mme Yolande FEYRIT, 33220 PINEUILH, titulaire de la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- concession allée G n°18 située au cimetière de Gardonne

- superficie de 3 m² pour 2 places

- acquisition le 26 septembre 1980 pour une durée perpétuelle au prix de 283,41 €.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant vide de toute sépulture, Mme Yolande FEYRIT déclare vouloir rétrocéder la dite concession gratuitement, à compter du 16 septembre 2025, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la rétrocession de concession funéraire allée G n°18 aux conditions énoncées.

- Situation juridique et poursuite d'actions sur un bien immobilier sis 106 avenue du Périgord.

Suite à l'analyse de la situation juridique du bien immobilier sis 106 avenue du Périgord à GARDONNE, il est proposé d'engager sans délai une démarche amiable afin de régulariser la situation.

• CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS

En ce 107^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918, la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 h 30 au monument aux morts en présence des portes drapeaux, de la chorale « les choeurs unis », du Trèfle Gardonnais, des membres des associations d'anciens combattants, d'élus et des enfants de la commune.

N'hésitez pas à venir accompagné de vos enfants ou petits enfants pour cette commémoration.

Une vente de bleuets de France aura lieu.

À l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi.



• RESTOS DU COEUR

Le centre des restos du coeur de Gardonne recherchent des bénévoles, disponibles les jeudis et vendredis matins et jours de ramasses.

Si vous souhaitez de plus amples informations ou êtes disponibles, n'hésitez pas à nous contacter :

Ad24.gardonne@restosducoeur.org ou 06 87 14 64 84



• COMITÉ DES FÊTES

Une commande en commun de madeleines Bijou vous est proposée par le comité des fêtes. Pour passer commande c'est très simple, vous déposez en mairie la fiche remplie (fiche que vous avez dans ce Lien ou en mairie) et un paiement par chèque à l'ordre du comité des fêtes avant le jeudi 20 novembre à 16 h 30.

La distribution des commandes aura lieu le samedi 29 novembre à la mairie de 9 h à 11 h.

Merci d'avance de votre participation



• COMITÉ DE JUMELAGE

Vente de vins d'Alsace

Une vente de vins d'Alsace vous est proposée par le comité de jumelage.

Pour passer commande c'est très simple, vous pouvez déposer en mairie la fiche remplie (fiche que vous avez dans ce Lien ou en mairie) avec le chèque avant le vendredi 7 novembre à 16 h 30.

La distribution des commandes aura lieu à la mairie le samedi 29 novembre de 9 h à 11 h.



BENEYLU SCHOOL est un Environnement Numérique de Travail (ENT) simple d'utilisation, entièrement sécurisée.

- Rapport des commissions.

Réunion pour le Téléthon et le marché de Noël le mercredi 22 octobre.

Le vernissage des « 3 jours des créateurs » aura lieu le vendredi 03 octobre à 18h30.

Prochains conseils : le 12 novembre à 19 h et le 3 décembre à 19 h.



• MARCHÉ DE NOËL

Le Marché de Noël aura lieu le dimanche 7 décembre 2025 de 9 h à 17 h à la salle du foyer club et en cas de beau temps des vendeurs pourront s'installer sur la place du marché.

Si vous êtes intéressé pour exposer et vendre des objets pour les fêtes de fin d'année, vous pouvez remplir et déposer le coupon à la mairie .



• 3 JOURS DES CRÉATEURS

Les 3 jours des créateurs ont eu lieu du 3 au 5 octobre dans la salle du Foyer Club.

Une vingtaine d'artistes étaient présents ; les visiteurs ont pu admirer des peintres, des dessinateurs travaillant au stylo, le travail du cuir, des confections d'objets en tissu, des vêtements customisés, des objets bois, de la gravure, de la création de bijoux, du dessin, des bougies, des tatoueuses, bref de la créativité était représentée avec talent.

Lors du vernissage le vendredi soir, un vin d'honneur a été servi et M. le Maire a remercié les exposants et les organisateurs.



• TÉLÉTHON

Le conseil municipal et les associations Gardonnaises vous proposent le dimanche 7 décembre de 8 h à 13 h, Place du marché : vente de pâtés, civet de chevreuil en barquette cuisiné par notre société de chasse ; gâteaux, crêpes, merveilles et divers objets confectionnés par les Gardonnaises et les Gardonnais.

À l'occasion de ce Téléthon vous pouvez venir sur le stand faire un don, acheter ou confectionner des gâteaux ou des crêpes et participer aussi à la tombola du Téléthon.

Merci à toutes et à tous par avance.

- Point personnel de la collectivité.

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de renouvellement de mise en disponibilité d'un de ses agents au poste d'ATSEM pour une durée d'un an à compter de 1^{er} novembre 2025. M. le Maire propose de prolonger le contrat de remplacement pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2025.

- Adhésion à la convention de participation pour le risque santé par le centre de gestion de la Dordogne (CDG24).

M. le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaires de leurs agents, à hauteur minimum de 15 € par mois et par agent dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Les employeurs publics territoriaux ont le choix entre 3 modalités potentielles de participation :

- la convention de participation proposée par le CDG24,
- la convention de participation mise en place directement par l'employeur,
- la labélisation.

M. le Maire propose de retenir la labélisation et de verser une participation financière de 15 € bruts par agent et par mois.

Il précise que le Comité Social Territorial va être consulté pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision de M. le Maire.

- Instauration d'une amende administrative – dépôts sauvages de déchets.

M. Le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'instaurer une amende administrative sanctionnant les dépôts sauvages de déchets et qu'il revient à l'assemblée délibérante de fixer le montant à appliquer aux contrevenants.

Le montant des amendes annulera et remplacera le montant de 500 € décidé lors du précédent conseil municipal en date du 03 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer une amende administrative pour sanctionner les dépôts sauvages et abandons de déchets en tout genre,
- de fixer le montant de l'amende à 450 € si les déchets ont été déposés à pied ou avec un véhicule léger et s'il s'agit d'un petit volume,
- de fixer le montant de l'amende à 900 € si les déchets ont été déposés par un véhicule lourd type camion et s'il s'agit d'un gros volume,
- autorise M. le Maire à signer tous documents à intervenir.

- Compte rendu saison piscine 2025.

Avec 1360 entrées enfants à 2 € et 1089 entrées adultes à 3 €, les recettes totales s'élèvent à 6029 € ainsi qu'une facture pour un montant de 34 € adressée à l'accueil de loisirs « préados » de Bonneville.

En ce qui concerne le bar de la piscine, les recettes s'élèvent à 2546,50 €

- Rapport d'activités 2024 de la CAB.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

- Adhésion au SCC-BENEYLU-CLASSE « Beneylu School » pour les classes de l'école primaire pour l'année scolaire 2025-2026.

M. le Maire informe le conseil municipal que le système BENEYLU SCHOOL va être mis en place dans les classes de primaire.